

*Le Chef de Cabinet Adjoint  
du Président de la République*



Madame Bernadette GROISON  
Secrétaire Générale  
Fédération Syndicale Unitaire  
104 rue Romain Rolland  
93260 LES LILAS

Paris, le -6 AVR. 2012

Madame la Secrétaire Générale,

Le Président de la République a bien reçu la correspondance que vous lui avez adressée. Particulièrement sensible à votre démarche, il m'a confié le soin de vous assurer qu'il partage votre souci légitime de comprendre les raisons qui ont pu conduire Luc BÉAL-RAYNALDI et Romain LECOUSTRE, tous deux inspecteurs du travail, à des gestes aussi désespérés.

Sans préjuger des avis qui seront prochainement rendus par les commissions de réforme, ces drames douloureux invitent chacun d'entre nous à s'interroger sur une meilleure prise en compte de la dimension humaine dans le monde professionnel.

Croyez bien que c'est tout le sens de l'action du Chef de l'Etat et de son Gouvernement qui n'ont eu de cesse, depuis 2007, de renforcer la prévention de la souffrance et du mal-être au travail.

Dès octobre 2007, lors de la conférence sociale sur les conditions de travail réunie à l'initiative du Ministre du Travail, il a ainsi été décidé, avec l'ensemble des partenaires sociaux et des organismes de prévention, de lancer le site internet <http://www.travailler-mieux.gouv.fr/>, regroupant toutes les informations sur la santé, la sécurité et les conditions de travail à destination de tous les acteurs de l'entreprise.

Par ailleurs, le Conseil d'Orientation sur les Conditions de Travail (COCT), créé le 25 novembre 2008, témoigne également de cet engagement collectif en faveur d'une véritable politique nationale de protection et de promotion de la santé et de la sécurité au travail.

Sur la base des travaux du COCT, des mesures nouvelles et déterminantes ont en effet été mises en œuvre dans notre pays.

Le Plan d'urgence pour la prévention du stress au travail, lancé par le Gouvernement en octobre 2009, a permis d'initier une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs - entreprises, partenaires sociaux et administrations - afin de les aider à mieux repérer les situations à risques et de favoriser la diffusion d'outils préventifs contre le stress.

.../...

Le bilan de ces actions a servi de fil directeur au second Plan Santé au Travail 2010-2014 qui, avec un budget annuel de 30 millions d'euros, fait de la lutte contre le stress et contre la souffrance sa priorité absolue.

Naturellement, les agents de la fonction publique ne sont nullement épargnés par le mal-être au travail.

A cet égard, j'ajoute qu'à l'instar des actions développées par plusieurs entreprises privées pour prévenir les conséquences des risques psychosociaux, l'Etat a également pris l'initiative de lancer des investigations dans ses propres services.

Ainsi, l'accord sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique conclu le 20 novembre 2009 a, pour la première fois, placé les questions relatives à l'évaluation et à la prévention des risques de stress des agents au cœur du dialogue social et ce, dans les trois fonctions publiques.

Désormais, la lutte contre les risques de stress, de harcèlement ou de souffrance est renforcée, grâce à la création d'un Observatoire de la santé et de la sécurité au travail dans la fonction publique, qui a notamment permis de développer une véritable culture de prévention et de simplifier les procédures de reconnaissance des atteintes à la santé en cas d'invalidité, de maladie professionnelle ou d'accident du travail.

Aussi, je puis vous assurer de toute l'attention portée à vos attentes relatives à ces terribles drames qui ont meurtri deux familles.

A la demande du Président de la République, j'ai aussitôt signalé votre intervention à Monsieur Xavier BERTRAND, ministre du travail, de l'emploi et de la santé, afin qu'il examine ce dossier avec la plus grande diligence et vous tienne directement informée de son évolution.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire Générale, l'expression de mes hommages.

Simon BABRE

